

### Emploi dans le secteur des soins de longue durée

Les soins de longue durée sont un service à forte intensité de main-d'œuvre, et les soins formels doivent souvent venir compléter le soutien informel et non rémunéré apporté aux personnes ayant besoin de soins de longue durée (voir l'indicateur « Aidants informels »). Les travailleurs du secteur formel des soins de longue durée sont définis comme le personnel rémunéré, généralement du personnel infirmier et des auxiliaires de vie, qui dispense des soins et/ou une aide aux personnes qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes, à domicile ou dans des établissements (non hospitaliers). On compte en moyenne 5 travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus dans 28 pays de l'OCDE, dans une fourchette comprise entre 13 en Norvège et moins de 1 en Grèce, en Pologne et au Portugal (Graphique 11.25).

Dans plus de la moitié des pays, le vieillissement de la population prend le pas sur la croissance de l'offre de soins de longue durée. Dans ce secteur, la main-d'œuvre stagne ou baisse, même dans des pays où l'offre de soins est bien supérieure à la moyenne OCDE (comme le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède). Neuf pays ont connu une hausse globale de leur offre de soins de longue durée entre 2011 et 2016. Avec le vieillissement de la population, la demande de travailleurs dans le secteur des soins de longue durée devrait augmenter. Il faudra, pour répondre à cette demande croissante, mettre en place des politiques visant à améliorer le recrutement, à fidéliser la main-d'œuvre et à accroître la productivité.

Dans l'ensemble de l'OCDE, moins d'un quart des travailleurs du secteur sont diplômés de l'enseignement supérieur (voir le Graphique 11.23). Cette situation s'explique par le fait que les auxiliaires de vie représentent 70 % des travailleurs du secteur des soins de longue durée en moyenne dans les pays de l'OCDE, et jusqu'à 90 % dans quelques pays (Estonie, Suisse, Corée, Israël et Suède). L'effectif de personnel infirmier n'est supérieur à celui des auxiliaires de vie que dans trois pays (Allemagne, Hongrie et Suisse). À ce jour, très peu de pays exigent des auxiliaires de vie un niveau minimum de formation, un diplôme et/ou une certification. Les travailleurs du secteur des soins de longue durée sont généralement peu qualifiés, bien qu'ils exécutent fréquemment des tâches complexes qui vont au-delà des soins de base. Les auxiliaires de vie ne disposent pas toujours d'une formation et des connaissances adaptées, ce qui peut affecter la qualité des soins prodigués.

Les conditions de travail dans ce secteur ne sont généralement pas très bonnes. Une situation qui touche en majorité les femmes car elles constituent en moyenne 90 % de la main-d'œuvre dans ce secteur. Ainsi, 45,5 % des travailleurs de ce secteur travaillent à temps partiel dans les pays de l'OCDE (Graphique 11.24). Dans les pays d'Europe centrale et

septentrionale, plus de la moitié des travailleurs sont employés à temps partiel. Le travail à temps partiel est particulièrement répandu chez les auxiliaires de vie et les travailleurs à domicile. Ces taux élevés de travail à temps partiel peuvent s'expliquer par le fait que les services de base ne nécessitent que quelques heures à des moments précis de la journée. En outre, la moitié des travailleurs du secteur travaillent par roulement et près d'un quart ont un contrat temporaire. Même si les soins de longue durée sont souvent exigeants, tant physiquement que mentalement, la rémunération est généralement faible.

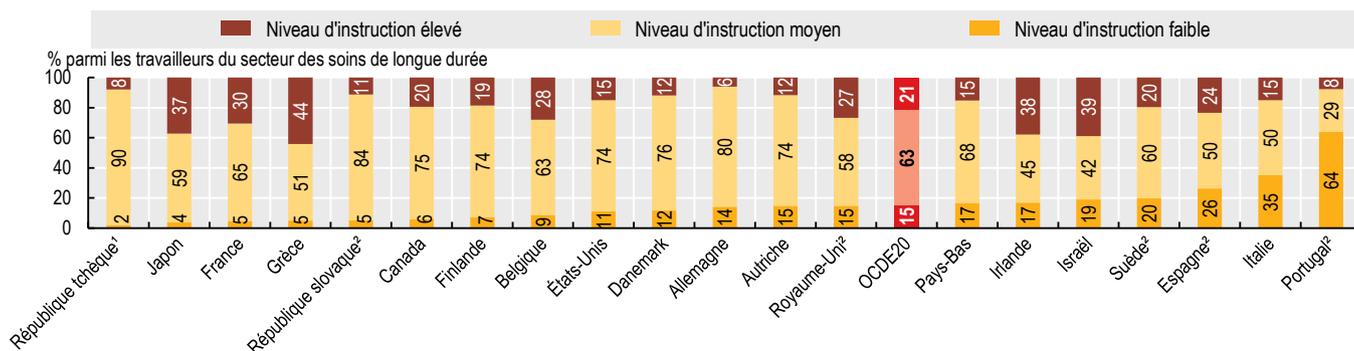
#### Définition et comparabilité

Les travailleurs du secteur des soins de longue durée sont des travailleurs rémunérés qui prodiguent des soins à domicile ou en établissement (non hospitalier). Cette définition englobe le personnel infirmier diplômé et les auxiliaires de vie qui fournissent une aide dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et assurent d'autres services d'aide à la personne. Les auxiliaires de vie regroupent différentes catégories de personnel susceptibles d'être dénommées différemment selon le pays. Dans la mesure où ils peuvent ne pas occuper d'emplois reconnus, il est plus difficile de recueillir des données comparables pour cette catégorie de travailleurs à l'échelle internationale. Les travailleurs du secteur des soins de longue durée englobent également les membres de la famille ou les amis employés au moyen d'un contrat formel soit par le bénéficiaire des soins, soit par une agence, soit par un prestataire de services public ou privé. Le personnel infirmier travaillant dans l'administration n'est pas pris en compte. Les chiffres fournis sont les effectifs bruts et non des équivalents temps-plein. Dans certains pays, les données se réfèrent uniquement aux employés du secteur public, tandis que dans d'autres elles incluent les secteurs privé et associatif. Les données relatives à la République tchèque et au Japon reposent sur des enquêtes réalisées auprès des établissements, ce qui signifie que les personnes qui travaillent dans plus d'un établissement sont comptabilisées plusieurs fois.

#### Références

- [1] OCDE (2018), *Care Needed: Improving the Lives of People with Dementia*, OECD Health Policy Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264085107-en>.

Graphique 11.23. **Travailleurs du secteur des soins de longue durée par niveau d'instruction, 2016**

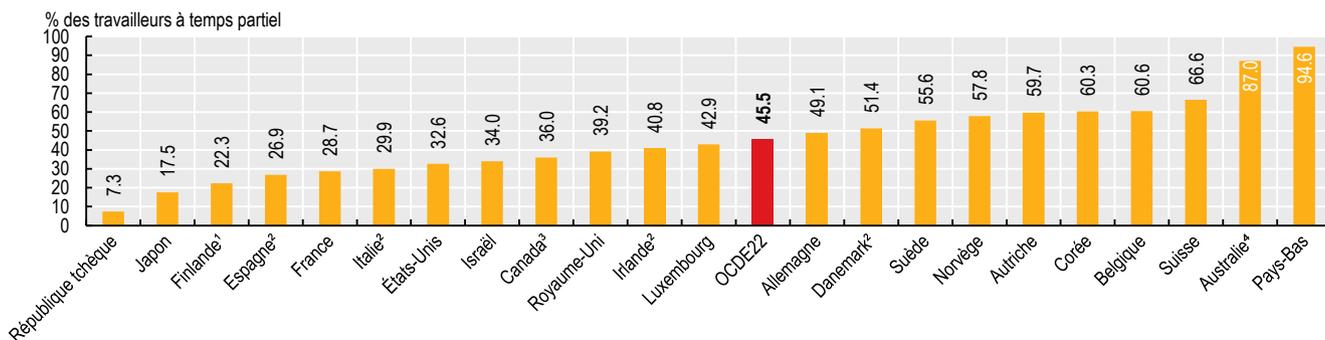


Note : Les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE se basent sur les chiffres de la CIP3 et de la NACE 2. 1. À interpréter avec prudence car les échantillons sont de petite taille. 2. Sur la base des chiffres de la CIP3 et de la NACE 2.

Source : EFT-UE ; ASEC-CPS pour les États-Unis ; Recensement de 2016 pour le Canada ; EFT pour Israël ; Survey on Long-term Care Workers FY pour le Japon.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071194>

Graphique 11.24. **Proportion des travailleurs du secteur des soins de longue durée qui travaillent à temps partiel, 2016**

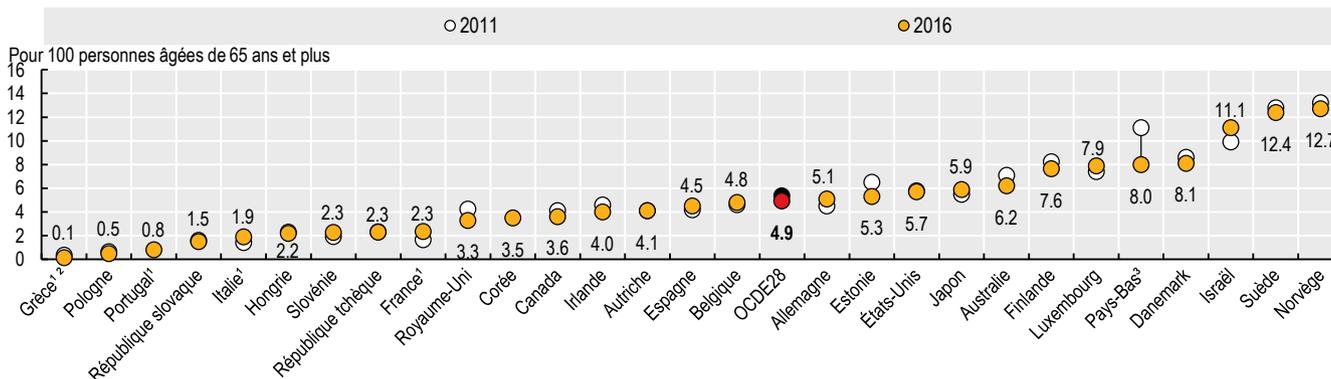


Note : Les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE se basent sur les chiffres de la CIP3 et de la NACE 2. 1. À interpréter avec prudence car les échantillons sont de petite taille. 2. Sur la base des chiffres de la CIP3 et de la NACE 2. 3. Les données ne couvrent que les individus qui travaillent principalement à temps plein ou à temps partiel. 4. Les données ne couvrent que les individus ayant un emploi permanent.

Source : EFT-UE ; ASEC-CPS pour les États-Unis ; Recensement de 2016 pour le Canada ; EFT pour Israël ; Survey on Long-term Care Workers FY pour le Japon ; National Health Insurance System pour la Corée ; Estimations de l'OCDE basées sur des sources nationales pour l'Australie.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071213>

Graphique 11.25. **Travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus, 2011 et 2016 (ou année la plus proche)**



Note : Données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE basées sur les chiffres de la CIP3 et de la NACE 2. 1. Sur la base des chiffres de la CIP3 et de la NACE 2. 2. À interpréter avec prudence car la taille des échantillons est faible. 3. La diminution aux Pays-Bas est en partie due à une rupture méthodologique en 2012, ainsi qu'à des réformes.

Source : EFT-UE et Statistiques de l'OCDE sur la santé 2018, à l'exception des enquêtes Quarterly Labour Force Survey pour le Royaume-Uni et Current Population Survey (ASEC-CPS) pour les États-Unis ; Base de données d'Eurostat pour les données démographiques.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934071232>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2019**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/4dd50c09-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2019), « Emploi dans le secteur des soins de longue durée », dans *Health at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c23cbb7e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.